



Tridem™ A

Herbicide

GRUPE	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

Pour la suppression en post-levée de la folle avoine et le brome du Japon

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF: pyroxsulam 21,5%
Granulés mouillables

NO. D'HOMOLOGATION 33290 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION : IRRITE LES YEUX

CONTENU NET: 0,5 kg - vrac

Corteva Agriscience Canada Company
2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux.

Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement. Les gants et une combinaison ne sont pas requis pendant l'application dans une cabine fermée ou un cockpit fermé.

Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive vers les zones habitées ou les zones d'activité humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les aires de récréation est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les réglages du pulvérisateur.

Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche. Bien se laver avec du savon et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les laver et les ranger à l'écart tout autres vêtements au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

PRÉCAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Observer les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit lorsque des pluies intenses sont prévues. La contamination de milieux aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'établissement de bandes végétales entre le site traité et la limite du plan d'eau à protéger.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

ENTREPOSAGE

Conserver dans le contenant original durant l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des aliments du bétail, des engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur. Afin d'empêcher la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Produit

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Tridem™ A est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de la folle avoine et certaines mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé de printemps, de blé durum et de blé d'hiver sans contre-ensemencement de légumineuses. L'herbicide Tridem A se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

L'herbicide Tridem A doit être appliqué tôt en post-émergence, aux pousses principales de la folle avoine et des mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Des conditions favorisant la pousse de mauvaises herbes augmentent l'action de l'herbicide Tridem A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Tridem A freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes ne seront visibles que 1 à 3 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence vitale des cultures et des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, après celle-ci, ainsi que sur la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Tridem A inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. L'herbicide Tridem A est un herbicide du Groupe 2.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver pourrait les exposer à la pulvérisation ou à la dérive de celle-ci. Voir la section « Précautions pour l'environnement » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités avec l'herbicide Tridem A peuvent être ensemencés 11 mois suivant une application de l'herbicide Tridem A avec les cultures suivantes : orge, moutarde brune, canola, haricots secs (de l'espèce *Phaseolus vulgaris*), lin, Brassica juncea de qualité de type canola, lentilles, avoine, pois de grande culture, pois chiche, blé de printemps, soya et moutarde jaune, autrement, ceux-ci peuvent être aménagés en jachère d'été. Les champs ayant été traités avec l'herbicide Tridem A peuvent être ensemencés 10 mois suivant une application de l'herbicide Tridem A avec les cultures suivantes : maïs de grande culture, tournesol et pomme de terre.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Corteva Agriscience Canada Company.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions les plus sévères.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre les organismes nuisibles en milieux aquatiques.

Application par pulvérisateur agricole: **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne: **NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

L'HERBICIDE TRIDEM A UTILISÉ SEUL

Mode d'application - blé de printemps, blé durum, et blé d'hiver

Appliquer l'herbicide Tridem A à raison de 52 g par hectare pour la suppression des populations de folle avoine faible (<75 plants/m²) et suppression du brome du Japon^{††}. Toujours ajouter un surfactant non ionique (Agral 90, Ag-Surf ou Surf 92) à 0,25 v / v (0,25 L par 100 L de solution de pulvérisation) lorsqu'on applique l'herbicide Tridem A seul. Appliquer au moyen d'équipement aérien ou terrestre assurant une couverture uniforme. Voir le tableau ci-dessous pour savoir quelles sont les mauvaises herbes supprimées. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les mauvaises herbes qui émergent après l'application ne seront pas supprimées.

†† Pour la suppression de brome du Japon à partir de la 1^{ère} feuille à la 4^{ème} feuille, à l'apparition de la 2^{ème} talle sous bonnes conditions de croissance.

Périodes d'application (blé de printemps et blé durum)

Appliquer sur le blé en croissance active entre le stade de 3 feuilles jusqu'au stade de la feuille étendard. Appliquer lorsque la folle avoine est en croissance active à jusqu'au stade de 1 à 4 feuilles à l'apparition de la 2^{ème} talle, avec une population de moins de 75 plantes/m² et lorsque le brome de Japon est au stade de 1 à 4 feuilles, à l'apparition de la 2^{ème} talle sous bonnes conditions de croissance. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Périodes d'application (blé d'hiver)

Appliquer à l'automne lorsque le blé d'hiver est au stade de 1 à 3 feuilles ou au printemps lorsque le blé d'hiver est au stade de 2 à 7 feuilles, 4 talles. Dans le cas d'applications au printemps, appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active aux stades indiqués. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Occasionnellement, un léger jaunissement ou une réduction de la taille de la culture traitée peut survenir. Ces symptômes temporaires disparaissent dans les 14 jours sans diminution du rendement. Ne pas appliquer sur des cultures souffrant de sécheresse, de carence nutritive ou qui sont exposées au gel ou à d'autres facteurs agronomiques affectant leur croissance.

Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. L'herbicide Tridem A résiste à la pluie 2 heures après l'application.

Intervalle pré-récolte/pacage

Ne pas laisser paître le bétail à l'intérieur des 7 jours suivant l'application. Délai de récolte de la culture traitée : 60 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

On peut mélanger en réservoir l'herbicide Tridem A avec des herbicides et/ou des fongicides tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions les plus sévères.

Pour l'application de l'herbicide Tridem A dans les mélanges en réservoir, ajouter seulement un surfactant lorsque l'étiquette du produit d'association homologuée du mélange en réservoir indique que son utilisation est requise, conformément à cette étiquette. Voir le tableau ci-dessous pour les recommandations de surfactant pour les mélanges en réservoir spécifiques.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées avec l'herbicide Tridem A à 52 g/ha + l'herbicide Tridem B à 1 L/ha

Mauvaises herbes supprimées

gaillet gratteron***	tabouret des champs
stellaire moyenne	canola spontané** (stade de 1-6 feuilles)
saponaire des vaches	lin spontané
brome du Japon (stade de 1-4 feuilles)****	renouée liseron
kochia à balais*	moutarde sauvage
bourse-à-pasteur	folle avoine****
renouée	

* y compris les biotypes résistants à l'ALS

** comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield

*** y compris les biotypes résistants du groupe 2

**** pour faibles populations de folle avoine (<75 plantes/m²)

***** pour supprimer le brome du Japon à partir de la 1^{ère} feuille à la 4^{ième} feuille, à l'apparition de la 2^{ème} talle sous bonnes conditions de croissance

Mauvaises herbes réprimées

ortie royale	laiteron potager
crépis des toits	laiteron des champs*****
amarante à racine rouge	

***** les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

Mélanges En Réservoir L'herbicide Tridem A à 52 g/ha + l'herbicide Tridem B à 1 L/ha

Produit d'association	Taux (produit/ha)	Autres mauvaises herbes supprimées ou réprimées (R)
MCPA Ester 600 [†]	460 mL/ha (280 g e.a./ha)	Canola spontané (1 à 6 feuilles) [†] Chénopode blanc (1 à 6 feuilles) *y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone
	580 à 900 mL/ha (350 à 540 g e.a./ha)	Bardane (avant le stade de 4 feuilles) Lampourde glouteron Plantain Sagesse-des-chirurgiens † Chénopode blanc Moutardes (sauf des chiens et tanaïs) Laitue scariole Herbe à poux Soude roulante †

	<p>580 mL/ha (350 g e.a./ha)</p> <p>700 mL/ha (420 g e.a./ha)</p>	<p>Bourse-à-pasteur † Tabouret des champs Vesce Radis sauvage Tournesol sauvage (annuel) † Utiliser la dose supérieure de la gamme</p> <p>Neslie paniculée Chardon des champs (réprimées)</p> <p>Chardon des champs</p>
2,4-D ester 700	<p>425 mL/ha (280 g e.a./ha)</p> <p>500 à 800 mL/ha (330 à 528 g e.a./ha)</p> <p>600 mL/ha (396 g e.a./ha)</p>	<p>Canola spontané (1 à 6 feuilles)* Chénopode blanc (1 à 6 feuilles) *y compris le canola spontané tolérant à l'imidazolinone</p> <p>Laiteron potage Bardanette épineuse (avant le stade de 4 feuilles) Bardane (avant le stade de 4 feuilles) Lampourde glouteron Vergerette annuelle Caméline Fausse herbe à poux Sagesse-des-chirurgiens Grande herbe à poux Barbe-de-bouc Kochia à balais Chénopode blanc Moutardes (sauf des chiens et tanaïs) Crépis de toits (à l'automne et au printemps au stade de 1 à 2 feuilles) Plantain Laitue scariole Herbe à poux Amarante à racine rouge Ansérine de Russie Soude roulante Bourse-à-pasteur Grande ortie Tabouret des champs Méililot (semis) Euphorbe à feuilles de serpolet Canola spontané (tous les types, 1 à 4 feuilles) Radis sauvage Hélianthe des prairies sauvage</p> <p>Mauve à feuilles rondes (1 à 6 feuilles) Stellaire moyenne (réprimées) Érodium cicutaire (1 à 8 feuilles)</p>

Produit d'association fongicide	Taux (produit/ha)	Mauvaises herbes supprimées
Tilt 250 E ou Stratego 250 EC	Consulter l'étiquette du fongicide pour les taux de fongicide.	Consulter l'étiquette du fongicide pour les maladies supprimées.

Instructions pour le mélange (Tridem A mélangé avec d'autres produits)

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de Tridem A
4. Ajouter la bonne quantité de produit d'association et poursuivre l'agitation.
5. Remplir le réservoir de pulvérisation avec le reste de la quantité d'eau requise.

Note : Suivre l'étiquette du produit d'association pour l'ordre du mélange.

DIRECTIVES D'APPLICATION (APPLICATIONS TERRESTRES ET AÉRIENNES)

(1) Application terrestre (Tridem A utilisé seul ou en mélange en réservoir)

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer Tridem A seul ou mélangé en réservoir en tant que pulvérisation générale. Appliquer Tridem A seul aux taux recommandés dans un volume de pulvérisation de 30-100 L d'eau/ha. Si mélangé en réservoir, se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives additionnelles et pour connaître les volumes d'eau, les précautions à prendre et les mauvaises herbes supprimées.

(2) Application aérienne

Mode d'emploi

Ne pas employer des personnes pour faire la signalisation au sol.

Utiliser l'herbicide Tridem A mélangé en réservoir avec l'herbicide Tridem B et soit MCPA ester, soit 2,4-D ester pour un traitement généralisé par voie aérienne aux taux recommandés tel qu'indiqué ci-dessus. Appliquer un volume de pulvérisation minimal de 30 L d'eau / ha. Se référer à l'étiquette du produit d'association pour des directives et des mesures de précaution additionnelles et pour connaître les mauvaises herbes supprimées.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage soit uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Précautions d'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent du mélange et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un écran facial durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements de protection doivent être nettoyés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes:

- L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions.
- Suivre les exigences de gestion de la dérive suivantes pour éviter toute dérive pendant les applications aériennes :
Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

ZONES TAMPONS

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon.

Les zones tampons indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les zones arbustives) et les habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection des	
			Habitats d'eau douce	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps, blé durum, blé d'hiver		1	2
Aerial	Blé de printemps, blé durum, blé d'hiver	Avion	1	70
		Hélicoptère	1	60

Lorsqu'on emploie un mélange en réservoir, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère). Appliquer en pulvérisation à gouttelettes de catégorie ASAE la plus grossière indiquée sur l'étiquette des produits de mélange en réservoir.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Tridem A est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Tridem A et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies adaptées à la gestion de la résistance

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner Tridem A ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au champ, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

010421

Code de l'étiquette: CN-33290-002-F

Remplace : CN-33290-001-F